

DIPLÔME DE COMPTABILITÉ ET DE GESTION

UE 9 – COMPTABILITÉ

SESSION 2026

Éléments indicatifs de corrigé

Mission n° 1 : analyse et comptabilisation des opérations courantes du mois de juin 2025.**1.1. Identifier et hiérarchiser parmi les sources du droit comptable celle relative au document 1.**

Le document 1 est une note technique qui a été rédigée par l'OEC (Ordre des experts-comptables). Cette note formule un avis en matière de droit comptable et constitue à ce titre un élément de doctrine. La doctrine est la source la plus basse dans la hiérarchie des sources de droit comptable.

1.2. Exposer les conséquences de la mention relative à la TVA figurant sur la facture n° 4546 pour la SAS ENVOILE-TOI (opération du 10 juin 2025 avec le fournisseur DORNIC – document 2).

Les conséquences pour la SAS ENVOILE-TOI sont :

- la TVA devient déductible à l'achèvement de la prestation le 10 juin (en pratique la facturation) sans attendre le paiement auprès du fournisseur ;
- l'entreprise pourra déduire la TVA dans sa prochaine déclaration alors que la facture n'a pas été réglée, ce qui a un impact positif sur la trésorerie ;
- aucune TVA en attente ou à régulariser n'apparaît dans l'écriture du 10 juin, ce qui simplifie le traitement comptable.

1.3. Évaluer et comptabiliser les opérations du mois de juin figurant sur le document 2.

N° compte	08/06/2025	Débit	Crédit
411	Clients	4 320	
707	Ventes de marchandises (4 000 – 4 000 x 10 %)		3 600
44571	État – TVA collectée (3 600 x 20 %)		720
	<i>Facture n° 06-23 Client Seyssinet</i>		
N° compte	10/06/2025	Débit	Crédit
615	Entretien et réparations	300	
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services	60	
401	Fournisseurs		360
	<i>Facture n° 4546 Fournisseur Dornic</i>		
N° compte	12/06/2025	Débit	Crédit
401	Fournisseurs	100	
4096	Fournisseurs – créances pour emballages (5 x 20)		100
	<i>Facture d'avoir n° AV4269 Fournisseur Starboat</i>		
N° compte	16/06/2025	Débit	Crédit
	Pas d'enregistrement du bon de commande		
N° compte	20/06/2025	Débit	Crédit
411	Clients (1 000 - 20 + 196)	1 176	
665	Escomptes accordés (1 000 x 2 %)	20	
706	Prestations de services		1 000
4458 ⁽¹⁾	État – TVA à régulariser (1 000 – 20) x 20 %		196
	<i>Facture n° 06-24 - Client Cern Grenoble</i>		
N° compte	21/06/2025	Débit	Crédit
607	Achats de marchandises	2 500	
44566	État, TVA déductible sur autres biens et services	500	
4452	TVA due intracommunautaire		500
401	Fournisseurs		2 500
	<i>Facture FRA2106 Fournisseur Italia Sol</i>		
N° compte	25/06/2025	Débit	Crédit
512	Banque	1 176	
4458 ⁽²⁾	État – TVA à régulariser	196	
411	Clients		1 176
44571	État – TVA collectée		196
	<i>Avis de crédit n° 5794 - Client Cern</i>		

N° compte	28/06/2025	Débit	Crédit
411	Clients	6 100	
707	Ventes de marchandises (5 x 1 200 €)		6 000
708	Produits des activités annexes		100
	<i>Facture n° 06-25 Client LEMAN VOILE</i>		
N° compte	29/06/2025	Débit	Crédit
503	VMP – Actions (50 x 100 € + 50)	5 050	
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services (50 x 20 %)	10	
512	Banque		5 060
	<i>Achat 50 actions ALPHAPLUS – Avis de débit n° 1342.</i>		
N° compte	30/06/2025	Débit	Crédit
401	Fournisseurs	1 080	
609	RRR obtenus sur achats		800
765	Escomptes obtenus		100
44566	État – TVA déductible sur autres biens et services		180
	<i>Facture n° A6-21 Fournisseur Starboat ⁽³⁾</i>		

⁽¹⁾ Accepter tout compte en attente ou à régulariser.

⁽²⁾ En cohérence avec l'écriture du 20/06/2025.

⁽³⁾ Accepter que le candidat réalise deux écritures, une pour la ristourne et une pour l'escompte de règlement.

Mission n° 2 : déclaration de TVA du mois de septembre 2025.

1.4 Évaluer la TVA à décaisser ou le crédit de TVA au titre du mois de septembre 2025 en complétant l'annexe A (à rendre obligatoirement avec la copie).

	Calculs et justifications	TVA due	TVA déductible
Ventes de marchandises en France	10 000 x 20 %	2 000	
Ventes de marchandises en Italie	Exonération		
Achat de marchandises en France	2 000 x 20 %		400
Achat de marchandises en Allemagne	12 000 x 20 %	2 400	2 400
Achat d'immobilisations en France	30 000 x 20 %		6 000
Vente de prestations de service en France	(1 200 / 1,2) x 20 %	200	
Achat de prestations de service en France	TVA sur encaissement : 1 000 + TVA sur facture : 200		1 200
TOTAL		4 600	10 000
Montant de l'éventuelle TVA à décaisser			
Montant de l'éventuel crédit de TVA		5 400	

1.5 Comptabiliser l'écriture de liquidation de la TVA pour le mois de septembre 2025 et l'éventuel paiement prévu le cas échéant le 20 octobre 2025.

N° compte	30/09/2025	Débit	Crédit
44571	État, TVA collectée (2 000 + 200)	2 200	
4452	État, TVA due intracommunautaire	2 400	
44567	État, Crédit de TVA à reporter	5 400	
44562	État, TVA déductible sur immobilisations		6 000
44566	État, TVA déductible sur autres biens et services 400 + 2 400 + 1 200		4 000
	<i>Déclaration de TVA de septembre 2025</i>		

S'agissant d'un crédit de TVA, aucune écriture de paiement n'est nécessaire.

DOSSIER 2 – OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FINANCEMENT

Mission n° 1 : renouvellement de la flotte de bateaux.

2.1. Comptabiliser la facture n° 2025-89 du 12 février 2025 (document 4).

N° compte	12/02/2025	Débit	Crédit
218	Autres immobilisations corporelles (30 000 - 3 000)	27 000	
44562	État, TVA sur immobilisations	5 400	
615	Entretien et réparation	1 000	
44566	État, TVA déductible sur autres biens et services	200	
404	Fournisseurs d'immobilisations		32 400
401	Fournisseurs		1 200
	<i>Facture n° 2025-89 Fournisseur BATELEC ⁽¹⁾</i>		

⁽¹⁾ Accepter que le candidat enregistre la dette avec le seul compte 404 Fournisseurs d'immobilisations pour un montant de 33 600 €.

2.2. Citer et justifier le compte à utiliser pour enregistrer les frais de livraison de la facture n° TE67 du 16 février 2025 (document 4).

Les frais de livraison sont comptabilisés dans le compte 218 car ce sont des coûts directement attribuables engagés pour mettre le bateau électrique en place et en état de fonctionner. Ils doivent donc être inclus dans le coût d'acquisition du bateau acquis.

2.3. Évaluer et comptabiliser toutes les écritures de l'exercice 2025 relatives à l'utilisation et à la cession du bateau à essence (documents 5 et 6).

N° compte	01/07/2025	Débit	Crédit
462	Créances sur cessions d'immobilisations	3 600	
757	Produit des cessions des immobilisations		3 000
44571	État, TVA collectée		600
	<i>Facture n° 07-02 Client ALLEAU</i>		
N° compte	12/07/2025	Débit	Crédit
512	Banque	3 600	
462	Créances sur cessions d'immobilisations		3 600
	<i>Avis de crédit n° 5802</i>		
N° compte	31/12/2025 ⁽¹⁾	Débit	Crédit
681	Dotation aux amortissements d'exploitation	400	
2818	Amortissement des autres immob corp		400
	<i>Amortissement de la période : 800 x 6/12</i>		
N° compte	31/12/2025 ⁽¹⁾	Débit	Crédit
2818	Amort des autres immob corporelles (5 000 + 400)	5 400	
657	Valeurs comptables des immobilisations	3 100	
218	Autres immobilisations corporelles		8 500
	<i>Sortie du patrimoine</i>		

⁽¹⁾ Écritures du **31/12/2025** : accepter que le candidat date les écritures de dotation aux amortissements et de sortie du patrimoine au 01/07/2025.

Mission n° 2 : obtention des financements.

2.4. Comptabiliser la notification et le versement de la subvention.

N° compte	30/07/2025	Débit	Crédit
441 131	État - Subvention à recevoir Subventions d'investissement <i>Notification de la subvention</i>	2 000	2 000
N° compte	15/09/2025	Débit	Crédit
512 441	Banque État - Subvention à recevoir <i>Avis de crédit n° 4860</i>	2 000	2 000

2.5. Comptabiliser la mise à disposition des fonds de l'emprunt.

N° compte	01/09/2025	Débit	Crédit
512 164	Banque Emprunts auprès des établissements de crédit <i>Mise à disposition des fonds, avis de crédit n° 4845</i>	6 000	6 000

2.6. Évaluer et comptabiliser l'opération d'inventaire relative à l'emprunt au 31 décembre 2025.

Calcul de l'intérêt couru : $6\,000 \times 4\% \times 4/12 = 80$.

N° compte	31/12/2025	Débit	Crédit
661 164	Charges d'intérêt Intérêts courus sur emprunts auprès des établissements de crédit <i>Intérêts courus</i>	80	80

2.7. Citer et expliquer le principe comptable relatif à cette opération d'inventaire.

Cette opération d'inventaire se justifie par le principe de l'indépendance (ou de séparation) des exercices car il faut rattacher la part de la charge d'intérêt relative à l'exercice 2025. Le compte de résultat doit récapituler les charges de l'exercice comptable auquel elles se rapportent.

DOSSIER 3 – OPÉRATIONS D'INVENTAIRE

Mission n° 1 : opération d'inventaire concernant le mini-bus.

3.1. Évaluer et comptabiliser la dotation aux amortissements du mini-bus pour l'année 2025.

Base amortissable : 100 000 €.

Dotation aux amortissements 2025 : $100\,000 \times 20\,000 / 200\,000 = 10\,000$ €.

N° compte	31/12/2025	Débit	Crédit
6811 2818	Dotations aux amortissements sur immobilisations Amortissements des autres immobilisations corporelles <i>Dotation 2025 – Mini-bus</i>	10 000	10 000

Le détail du calcul de la dotation n'est pas exigé (accorder les points de calcul si le résultat est juste).

3.2. Présenter l'extrait du bilan de clôture au 31 décembre 2025 relatif au mini-bus en complétant l'annexe B (à rendre avec la copie).

Extrait de bilan de la SAS ENVOILE-TOI au 31/12/2025

ACTIF	Montant Brut	Amortissements et dépréciations	VNC
Actif immobilisé Autres immobilisations corporelles	100 000	10 000	90 000
Actif circulant			

Accepter matériel de transport ou immobilisation corporelle ou mini-bus.

Mission n° 2 : suivi d'un litige avec un ancien salarié.

3.3. Évaluer et comptabiliser toutes les écritures nécessaires (courantes et d'inventaire) concernant le traitement de ce litige au cours de l'exercice 2025.

N° compte	17/06/2025 ⁽¹⁾	Débit	Crédit
658 512	Pénalités et autres charges Banque <i>Virement n° 5792 Dommages-intérêts</i>	2 500	2 500

N° compte	31/12/2025 ⁽²⁾	Débit	Crédit
151 7815	Provisions pour risques Reprise sur provisions d'exploitation <i>Reprise de provision</i>	4 000	4 000

⁽¹⁾ Écriture du 17/06/2025 : accepter que le candidat comptabilise 2 écritures par le biais d'un compte de tiers.

⁽²⁾ Écriture du 31/12/2025 : accepter que le candidat date l'écriture de reprise de provision au 17/06/2025.

3.4. Indiquer et justifier l'impact global de ces écritures sur le résultat et sur la trésorerie de l'exercice 2025.

Le paiement des dommages et intérêts diminue le résultat de 2 500 € car le compte de charge est débité. La reprise de la provision augmente le résultat de 4 000 € car le compte de produit est crédité. Globalement, l'entreprise réalise un produit de 1 500 € au titre de l'exercice 2025 car la condamnation est inférieure au montant que l'entreprise avait provisionné.

Accepter que le candidat ne calcule pas l'impact global ou qu'il ne détaille pas l'impact global

Par ailleurs, le paiement des dommages et intérêts entraîne un décaissement. La reprise de la provision n'impacte pas la trésorerie car aucun flux monétaire n'est constaté. Globalement, l'impact sur la trésorerie est une diminution de 2 500 €.

Mission n° 3 : autres opérations d'inventaire relatives aux clients.

3.5. Évaluer et comptabiliser toutes les écritures nécessaires à l'inventaire 2025 concernant les opérations relatives aux clients.

Opération n° 1 : location à l'entreprise CHEZVOUS

N° compte	31/12/2025	Débit	Crédit
752 ⁽¹⁾ 487	Revenus des immeubles non affectés à des activités professionnelles (900 x 1/3) Produits constatés d'avance <i>PCA Location des locaux</i>	300	300

⁽¹⁾ Accepter compte 708 Produits des activités annexes.

Opération n° 2 : difficultés du client GRENOBLE SANTÉ

N° compte	31/12/2025	Débit	Crédit
416 411	Clients douteux ou litigieux Client <i>La créance de GRENOBLE SANTÉ devient douteuse</i>	2 400	2 400
N° compte	31/12/2025	Débit	Crédit
681 491	Dotations aux dépréciations des actifs circulants (2 400/1,2) x 60 % Dépréciations des comptes clients. <i>Dépréciation de la créance du client GRENOBLE SANTÉ</i>	1 200	1 200

Opération n° 3 : facture à établir pour le client SUP'ISÈRE

N° compte	31/12/2025	Débit	Crédit
418 707 4458	Client Produits non encore facturés Vente de marchandises État Taxes sur CA à régulariser ⁽²⁾ <i>Facture à établir Client SUP'ISERE</i>	4 800	4 000 800

⁽²⁾ Accepter tout compte en attente ou à régulariser ou le compte de TVA collectée.